

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 004-2025

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF Budget
Lot Les Grillons

L'an deux mil vingt-cinq le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. LEYRIS Jean-Michel, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : le 31 janvier 2025

Présents :

MMES NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER,
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)
Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME

Le Conseil Municipal,

- Après présentation et explication du compte
- Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,
- Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2024 les finances du budget lotissement les grillons en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,
- Considérant que le compte administratif du budget lotissement les grillons est conforme au compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Tulle
- Procède au règlement définitif du budget lotissement les grillons 2024,
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits acquittés.

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250206-CA2024-20003-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025
Publication : 20/02/2025